



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (08h30)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
Présents	: 28
Votants	: 28
Convocation et affichage	: 30/11/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christian MASSOLA

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-382 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - EAUX
PLUVIALES - FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES TRAVAUX D'EAUX
PLUVIALES URBAINES**

Rapporteur : Monsieur Gilles DUFAUD

Lors d'une opération d'investissement portée par ANNONAY RHONE AGGLO, les travaux de pose d'une boîte de branchement au réseau d'eaux pluviales peuvent être demandés par un usager en même temps que la pose d'une boîte de branchement au réseau d'eaux usées. La présente délibération a pour objet de définir la grille des tarifs liés à ces travaux d'eaux pluviales urbaines.

Les tarifs sont définis sur la base des coûts des prestations relatives à l'exécution des missions, des coûts de fonctionnement d'ANNONAY RHONE AGGLO liés notamment au suivi technique, administratif, juridique et financier des dossiers et d'une démarche coercitive auprès des usagers.

Le détail des tarifs est décomposé dans la grille tarifaire : Bordereau des prix travaux d'eaux pluviales urbaines ;

VU la délibération du 15 décembre 2022 N°2022-449 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

CONSIDERANT le besoin de définir la grille des tarifs liés aux travaux d'eaux pluviales urbaines lors d'une opération d'investissement portée par ANNONAY RHONE AGGLO,

CONSIDERANT la grille tarifaire annexée,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 selon la grille tarifaire annexée à la présente délibération :

- Grille tarifaire - Bordereau des prix travaux d'eaux pluviales urbaines ;

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/12/23
Publié le : 14/12/23
Transmis en sous-préfecture le : 08/12/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231207-46380-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET